

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :

**Demande de
subvention, auprès de la
Direction Régionale des
Affaires Culturelles
(DRAC) d'Auvergne-
Rhône-Alpes/prestation
ethnologique pour le
Projet Scientifique et
Culturel (PSC) du musée
de la coutellerie**

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la
Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT,
Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

DEMANDE DE SUBVENTION, AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE-RHONE-ALPES /PRESTATION ETHNOLOGIQUE POUR LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC) DU MUSEE DE LA COUTELLERIE

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'article L441-2 du Code du patrimoine ;
- **Vu** la Convention de l'Unesco du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel (PCI) ;
- **Considérant** que l'Etat à travers Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut accorder des subventions en vue de la réalisation d'un projet d'étude ethnologique dans le cadre de la politique du ministère en faveur de l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de la France ;
- **Considérant** que cette opération s'inscrit dans le projet d'élaboration du Projet Scientifique et Culturel du musée, rendu obligatoire pour tous les musées de France par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;
- **Considérant** que ce projet s'inscrit dans la volonté d'enrichir les connaissances et la documentation du musée de la Coutellerie ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat (DRAC) à hauteur de 10 000 euros, soit 80 % du coût total hors taxe de l'opération ;

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Achat de matériels (dictaphone, micros)	800 €		
Etude ethnologique	11 700,00 €		
Coût HT	12 500€		
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DRAC	A solliciter	80 %	10 000 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		80 %	10 000 €
Fonds propres		20 %	2 500 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20 %	2 500 €
Coût HT		100 %	12 500 €

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :



- **Approuve** la demande de subvention auprès de la DRAC AURA pour mener une étude ethnologique dans le cadre de l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

le Maire,

Stéphane RODIER